



Mort de Robert Boulin: la famille obtient la nomination d'un deuxième juge d'instruction



Le ministre du Travail Robert Boulin sort du Palais de l'Elysée, le 26 septembre 1979, après avoir participé au Conseil des ministres - AFP

Versailles (AFP) - La fille du ministre Robert Boulin, retrouvé mort en 1979 dans la forêt de Rambouillet (Yvelines), a obtenu la nomination d'un deuxième juge d'instruction pour enquêter sur ce décès, a indiqué vendredi à l'AFP son avocate **Marie Dosé**.

Un deuxième juge a été nommé à Versailles « *début 2019* » à la suite d'une demande faite le 9 novembre 2018 par **Fabienne Boulin**, a indiqué l'avocate, confirmant une information de 20 minutes.

« *La lenteur des investigations menées dans un dossier comme celui-là est extrêmement préjudiciable* », a expliqué l'avocate, soulignant que les « *témoins meurent* » et que « *les investigations se révèlent compliquées à réaliser si on laisse passer trop de temps* ». La demande a aussi été faite « *parce que la collégialité est synonyme de neutralité. C'est important que Fabienne Boulin puisse ressentir la neutralité du positionnement des magistrats, ce qu'elle ne ressent pas pour l'instant* », a déclaré le conseil.

Le corps de Robert Boulin avait été retrouvé le 30 octobre 1979 au matin, dans 50 cm d'eau, dans l'étang du Rompu à Saint-Léger-en-Yvelines (Yvelines). Officiellement, il se serait suicidé après avoir absorbé des barbituriques. La veille, en quittant le ministère de Travail, il avait déposé des dossiers confidentiels dans son appartement de Neuilly-sur-Seine puis était parti pour une destination inconnue.

Après un non-lieu rendu en 1991 et deux précédents refus de réouverture de l'enquête, une nouvelle instruction pour « *arrestation, enlèvement et séquestration suivi de mort ou assassinat* » a été ouverte en août 2015, à la suite d'une plainte de Mme Boulin. Elle a toujours soutenu qu'il s'agissait d'un assassinat politique et non d'un suicide.

En juin, lors d'une conférence de presse, Fabienne Boulin avait demandé à la justice d'accélérer l'enquête sur la mort de son père, se disant « *très inquiète* ».

« *J'ai l'impression qu'on passe à côté de l'essentiel, on passe à côté de témoins qui ne demandent qu'à être entendus* », avait-elle déploré. Une quinzaine de témoins jamais auditionnés pouvaient l'être, avait alors indiqué M^e Dosé, ajoutant que la préfecture de police avait également mis à disposition de la justice plusieurs archives non classifiées des services de police de l'époque, dont des documents ne figurant pas au dossier. ■